



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

police municipale

Question écrite n° 81952

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les nouvelles prérogatives des policiers municipaux contenues dans le projet de loi LOPPSI 2. Si ces nouvelles missions sont bien perçues par les policiers municipaux eux-mêmes, les maires et la population, il n'en demeure pas moins qu'en vertu du principe « nouveaux devoirs, nouveaux droits », de nouvelles dispositions statutaires et sociales devraient accompagner ce dispositif. Aussi, il lui demande sa position sur ce sujet, compte tenu de la forte attente d'avancées législatives des policiers municipaux à la veille de la discussion du texte au Sénat.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81952

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2010, page 6859

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)